

SERVICE CIVIQUE OU CIVIL
REPONSES AU QUESTIONNAIRE

N.B. : Les réponses suivantes reprennent les thèmes généraux proposés par le questionnaire, les questions plus détaillées n'étant pas forcément pertinentes au regard de la position générale du Front National sur le service civil.

Les principes

Un bilan difficile à apprécier

En première remarque générale, il faut souligner que de tous les pays qui ont réfléchi à la problématique d'un service civil, certains ne sont jamais allés au-delà du stade de la réflexion et ceux qui ont légiféré sur le sujet ont tous opté pour le volontariat.

Seconde remarque : il serait nécessaire, avant de songer à une généralisation du service civique ou à l'introduction d'un caractère contraignant, de disposer d'un bilan de l'application de la loi de 2006 sur le service volontaire.

Or, il n'existe aucun bilan officiel en dehors de la brève réponse donnée à l'Assemblée, en janvier 2008, par M. Marleix à une question de M. Vaneste. Cette réponse indique que le dispositif concernerait 2.946 volontaires accueillis au sein de 145 structures conventionnées (associations, collectivités locales, établissements publics) en 2007. Ce qui appelle une première remarque : le dispositif est totalement sous-utilisé, puisque fin 2007, 300 structures étaient agréées pour accueillir 10.000 volontaires et que l'objectif affiché par la loi de 2006 était l'accueil de 50.000 jeunes en 2009.

Par ailleurs, selon des informations données par la presse, le public touché est composé à 61 % de filles, à 39 % de garçons. L'âge moyen est de 21 ans. 96 % des volontaires effectuent leur service dans le milieu associatif. Bien que ces jeunes soient supposés venir de tous les horizons, les témoignages qu'ils livrent volontiers aux journalistes ou à internet semblent indiquer qu'il s'agit moins de jeunes de banlieue en difficulté que de jeunes sans problèmes, diplômés, désireux d'acquérir une première expérience professionnelle à la fois gratifiante (à travers une activité réputée "sociale", rémunérée) et leur apportant une satisfaction personnelle (car correspondant à leurs centres d'intérêts).

De plus, bien que limité pour l'instant par la faiblesse des effectifs concernés, le coût (8 millions d'euros) semble difficile à financer, comme tendent à le montrer la mobilisation qui a eu lieu fin février pour le maintien du système et la pérennité de son financement.

Enfin, au regard des données encore plus rares portant sur la nature qualitative des expériences, il semble que les tâches confiées aux jeunes volontaires pourraient être effectuées dans le cadre d'un contrat de travail normal (aide à la personne, organisation d'événementiel, relations publiques...). D'où deux remarques : le service civil est aujourd'hui partiellement une source de concurrence déloyale sur le marché

du travail ; il n'est pas besoin de s'abriter derrière la notion de « service » s'il s'agit de donner une première expérience professionnelle aux jeunes Français.

Ces données éparses semblent indiquer que le service civil touche essentiellement des jeunes gens qui ont déjà envie de s'investir dans la société, ont déjà un sens des responsabilités et saisissent une opportunité : la rémunération. Celle-ci peut passer pour une reconnaissance publique d'un engagement qui, s'il peut dans certains cas sembler socialement utile, est avant tout une "aventure" personnelle.

Existence du service civique lui-même

L'utilité et l'efficacité du service civil actuel par rapport aux buts affichés ne sont donc pas prouvées (recréer un sentiment d'appartenance et d'identité fédérateur autour de valeurs communes - lesquelles ? -, contrecarrer le délitement du lien social et lutter contre le recul du civisme, voire de la simple civilité en donnant une éducation "citoyenne" et une conscience des devoirs aux jeunes gens...).

Nous aurions tendance à penser que l'acquisition du sens civique (par l'éducation, l'enseignement...) devrait précéder l'engagement au service de la société, plutôt que le contraire. Et également qu'il est impossible de singer un modèle (le service militaire), que sa singularité même rend inimitable (but élevé de défense de la nation, creuset social sous une autorité socialement neutre et considérée comme légitime, etc...).

Enfin, la question se pose de savoir en quoi le fait d'effectuer un service civil rend plus responsable et mieux intégré dans la société que le fait d'avoir un véritable emploi correctement rémunéré.

Caractère obligatoire

Très réservés sur le principe du service civil, nous le sommes particulièrement eu égard à son éventuel caractère obligatoire, qui nous apparaît comme un retour à la corvée du Moyen-Age, dans le meilleur des cas, à une organisation digne d'une société collectiviste dans le pire d'entre eux.

Les jeunes eux-mêmes semblent hostiles à la notion d'obligation non pas en tant que telle mais parce que, dans le cadre du service civil envisagé, elle serait ressentie comme une brimade et une punition de la part des plus âgés.

Finalités

L'éducation « citoyenne », comme d'ailleurs le sentiment d'appartenance à une entité commune, la Nation, et la conscience des devoirs que l'on a envers elle, devrait être données dans le réseau scolaire, en appui de l'éducation parentale.

Encourager l'altruisme par la rémunération est une vision contestable de l'altruisme.

Pour les jeunes réellement en difficulté (manques de repères, problèmes avec l'autorité quelle qu'elle soit, en plus des retards scolaires), le dispositif envisagé semble inapproprié : le cadre proposé pour le service civil est une version sous-

rémunérée du travail salarié et de la relation employeur-employé, pour lesquels ces jeunes ne sont pas adaptés et qui peut même, par son caractère dévalorisant, devenir source de frustrations et de conflits.

Autre problème de fond : on demande aux jeunes d'apporter quelque-chose à la société, alors que celle-ci est trop souvent impuissante à leur apporter la formation et l'éducation qui devraient les préparer à la vie active, à l'autonomie (d'abord financière par le travail) et à la responsabilité.

Le cadre

La population concernée

Si l'on en croit les statistiques démographiques, une tranche d'âge compte environ 7 à 800.000 personnes. En 2008, les 18-25 ans représentent une population d'environ 6 millions de jeunes gens et jeunes filles. L'énormité de ces chiffres laisse présager des difficultés organisationnelles et financières insurmontables.

La réduction des populations "cibles" à une classe d'âge plus réduite ou à des catégories sociales plus restreintes, si elle se fait toujours sous le couvert d'un service civique, renforcera le caractère discriminatoire et pénalisant de celui-ci.

Service en une seule fois ou en plusieurs

Un service effectué en une seule fois, pour une durée de 6 mois à un an pose de manière récurrente le problème de la concurrence avec de vrais emplois qui devraient être correctement rémunérés (notamment dans le service à la personne). Et peut conduire à s'interroger sur la véritable finalité du dispositif, du moins pour les publics déjà fragilisés : s'agit-il d'habituer ces jeunes à des emplois atypiques (en termes de temps de travail et de rémunération), à une existence de travailleurs pauvres ?

Un service effectué en plusieurs fois transformerait pour les jeunes générations actuelles uniquement des obligations à vie, dont seraient ou auraient été exemptées totalement les couches plus âgées. Il poserait en outre un réel problème d'articulation avec les vies sociales, familiales et professionnelles que ces jeunes auront réussi à bâtir. A titre de comparaison, et puisque le service militaire reste quoiqu'on en dise un modèle, rappelons que les périodes de "réserve" s'effectuaient de fait et s'effectuent encore, de manière volontaire.

Organisation et financement

Financement

Si le dispositif est considéré comme un service des individus à la société, on ne voit pas bien pourquoi le financement ne serait pas totalement public. Si le financement est multiple, alors il s'agit d'un dispositif d'accompagnement à l'emploi des jeunes et s'abriter derrière la notion de service civique est contestable.

Mais le financement public, déjà problématique à la hauteur actuelle de 8 millions d'euros pour 3.000 bénéficiaires, apparaît comme totalement irréaliste pour un système obligatoire concernant des centaines de milliers de jeunes (dans l'hypothèse d'un service obligatoire).

Mixité sociale

Le creuset républicain que fut la conscription fonctionnait parce qu'il mettait tout le monde, en théorie, à égalité avec une hiérarchie qui n'était pas remise en cause. Il n'en sera pas de même dans des rapports sociaux qui singent le monde du travail, où l'autorité n'est pas assurée (pas plus, pour les jeunes en difficulté, que dans le cadre d'une entreprise et d'un contrat de droit commun), et pour lesquels, par définition, ceux qui ont des diplômes et un engagement réel sont mieux armés que les autres pour trouver les bonnes places, acquérir une expérience valorisable et une gratification personnelle.

Proposer de forcer cette mixité par un logement collectif paraît de nature à soulever un légitime tollé, rapprochant, aux yeux des jeunes, le service civil d'une forme de servitude moderne. Et ce d'autant que pour beaucoup d'entre eux, le service civil s'apparente déjà à une collectivisation forcée des rapports sociaux.

Rémunération

Dans la mesure où les emplois occupés seraient majoritairement de vrais emplois concurrentiels, le seul montant envisageable est le SMIC. La modulation de la rémunération selon la condition sociale de l'intéressé nous semble tout à fait incompatible avec celles de « creuset républicain », qui suppose l'égalité de traitement.

Organisation

Le dispositif envisagé suppose l'accueil et l'orientation de centaines de milliers de personnes chaque année. Or, il est évident que les administrations existantes (services de l'emploi ou de formation) en sont incapables, que la création d'une nouvelle administration ad hoc est irréaliste et que les associations ou collectivités concernées ne pourront s'en charger elles-mêmes.

Au sein même de la structure d'accueil, quelle pourra être la gestion de la hiérarchie et de l'autorité ? Sur quoi s'appuiera-t-elle : un contrat de travail ? une obligation morale ? Tout cela ne semble pas de nature à répondre aux attentes que ses partisans ont mises dans le service civil.

Activités

Les seules activités acceptables sont celles qui ne rentrent pas en concurrence avec des emplois normaux. En ce sens, la principale activité éligible devrait être la protection civile.

L'effet de substitution, transformant la jeunesse en main d'œuvre bon marché, est inacceptable. Tel qu'il est dessiné, le service civil semble être, au risque de nous

répéter, un nouveau dispositif d'accompagnement à l'emploi des jeunes, qui s'habille de grands mots, mais ne leur garantit pas réelle formation ou expérience professionnelle et ne semble pas adapté pour pallier les déficiences de l'ensemble du système éducatif et de formation.

Attractivité

Dans sa forme volontaire, le service civil est attractif (sous réserve d'une information correcte et d'une adéquation avec les projets professionnels individuels) pour des jeunes motivés par un engagement social. Mais il crée un effet d'aubaine : ces jeunes se seraient probablement investis bénévolement dans une action associative.

Dans sa version obligatoire, il crée en général des réticences chez les jeunes eux-mêmes. D'abord parce qu'ils trouvent que ce caractère obligatoire est antinomique avec la notion d'engagement citoyen mise en avant par les promoteurs du projet. Ensuite, pour les plus opposés à cette obligation, parce qu'ils estiment qu'il est la traduction d'une méfiance viscérale de la société vis-à-vis d'une jeunesse jugée implicitement, dans sa totalité, égoïste et fainéante et qu'il s'agirait de rééduquer. Le service civil apparaît alors comme une manière pour les pouvoirs publics de se défausser de leurs véritables responsabilités : assurer la qualité de l'enseignement et de la formation, veiller à l'adéquation des formations aux besoins du marché du travail, lutter contre le chômage anormalement élevé des moins de 25 ans, rendre accessible un marché du logement qui est aujourd'hui un obstacle majeur à l'autonomisation des jeunes...

En revanche, il est évident que les associations sont très favorables à une mesure qui augmente les subventions publiques dont elles vivent, et peut multiplier leurs moyens humains.

CONCLUSION : POSITIONS DU FN

Nous approuvons le constat selon lequel le service militaire a laissé un vide, non seulement en termes de cohésion sociale et de formation civique, mais aussi, tout simplement, en termes de défense.

Le Front National a eu l'occasion de se prononcer en faveur d'un service militaire volontaire de six mois, ouvrant droit à des avantages nouveaux (notamment des points supplémentaires aux candidats postulant aux concours de la fonction publique) et permettant l'accès à la garde nationale (autre proposition du FN) chargée de la défense opérationnelle du territoire, à défaut à des fonctions liées à la sécurité civile (pompiers, secouristes...).

Il propose également de rendre plus attractives les préparations militaires, dont on constate qu'elles attirent de nombreux jeunes gens, y compris des jeunes issus de l'immigration (par exemple, dans la seule région Rhône-Alpes, pourtant continentale, il n'existe pas moins de six préparations militaires de la Marine Nationale !). On peut développer progressivement, à condition d'y mettre les moyens, un volontariat destiné à la protection civile (secourisme), débouchant sur la participation aux activités des pompiers volontaires qui réalisent, notamment en régions rurales, un

véritable maillage du territoire. D'autres organismes, tels que la Croix Rouge, l'Office National des Forêts, et aussi dans le domaine social et familial (par exemple sous couvert de l'UNAF) pourraient également proposer des stages volontaires, sous la réserve que ces activités ne constituent pas une concurrence déloyale dans le domaine économique et soient pourvues d'une réelle attractivité pour les jeunes concernés. Un stage inintéressant n'aurait d'autre effet que de susciter déception voire méfiance à l'égard des pouvoirs publics.

Quant à l'instruction civique, elle relève à la fois de l'éducation nationale et parentale, d'une politique d'encouragement des mouvements de scoutisme et assimilés par exemple, extrêmement formateurs sur le plan social, mais aussi d'un changement d'attitude des autorités publiques : on ne peut à la fois prétendre promouvoir l'attachement à la nation et à ses valeurs réelles ou supposées et ne cesser de dénigrer cette même nation, son passé et ses actes à travers de perpétuelles cérémonies de repentance. Cette attitude d'autodénigrement systématique a un effet extrêmement délétère sur les jeunes générations et sur le respect et l'affection qu'elles peuvent avoir pour la France.